

être mauvais , mais pour être hors de place. Laissons donc toutes ces épigraphes aux fontaines et aux autres monuments de moindre conséquence; c'est une tolérance que les Romains, qui faisaient mieux les vers que nous , n'ont jamais eue pour leurs poètes. Mais il faut bien accorder quelque chose aux nôtres , pour ne les point mettre de mauvaise humeur.... (1). »

BROSSETTE A ROUSSEAU. 8 novembre 1718. « Le superbe monument que la ville de Lyon a fait ériger à la gloire de Louis XIV est presque achevé , et je crois que , l'année prochaine, on gravera les inscriptions sur les tables d'attente. Mais ces heureuses inscriptions ne sont pas encore faites ; du moins, il n'y a rien de décidé sur le choix de celles qu'on a proposées. A la fin de ma lettre j'en transcrirai quelques-unes , afin que vous en puissiez juger (2). Ce que vous me mandez à ce sujet est fondé sur la plus solide raison , et conforme au goût simple et noble de l'antiquité. Point d'inscriptions en vers pour un monument tel que celui-là. L'article de votre lettre où vous en jugez ainsi , a fait revenir quelques personnes qui étaient indéterminées sur la préférence de la prose ou des vers....(3). »

ROUSSEAU A BROSETTE. 24 décembre 1718. « De toutes les inscriptions que vous m'avez envoyées pour le piédestal de la statue de Louis XIV , je vous dirai franchement que les quatre premières, qui sont écrites dans la première page, sont les seules qui me paraissent dignes d'un monument de cette importance. Je ne sais même si on pourrait en faire quatre autres qui fussent aussi bonnes. Elles sont véritablement dans le goût antique , et elles désignent ce qu'il y a de plus considérable dans la vie de ce grand roi. Pour les vers ,

(1) T. II, p. 258—260.

(2) L'éditeur n'a pas jugé à propos de faire imprimer les projets d'inscription qui, d'après ce passage, devaient se trouver à la fin de la lettre de Brossette.

(3) T. II, p. 264—265.